

Rédaction : Emilie ROSE	 <p>PROCES VERBAL Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) 15 novembre 2022 <i>Président de séance : Professeuse Nathalie BEDNAREK</i></p>	Page 1 / 3
Vérification : Benoit ESCANDE, Secrétaire de la CoPéGE		Date de validation : 03/01/2023

Le mardi 15 novembre 2022, à 12h30, les représentants des 3 réseaux en santé périnatale du Grand EST constituant la « Coordination Périnatale Grand EST » (CoPéGE) se sont réunis en visioconférence en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la Présidente.

Etaient présents :

Réseau	Membre
NEA	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Geneviève CREUTZMEYER, trésorière CoPéGE/ SFC NEA • Dr Benoit ESCANDE, secrétaire CoPéGE/ Pédiatre coordinateur NEA • Mr Patrick GROSS, membre CA CoPéGE/ Directeur d'établissement hospitalier, Clinique du Diaconat-Fonderie à Mulhouse • Mme Narguès KLEIN, membre CA CoPéGE / Sage-femme de PMI Ville et Eurométropole de Strasbourg • Pr Pierre KUHN, vice-président CoPéGE/ Pédiatre HUS • Mme Edith VICQUERY, sage-femme libérale (68)
RPCA	<ul style="list-style-type: none"> • Pr Nathalie BEDNAREK, présidente CA CoPéGE / Pédiatre • Mme Béatrice CHRETIEN, membre CA CoPéGE/ Coordinatrice RPCA • Mme Frédérique GAUTTIER = représentante France Assos Santé en Champagne-Ardenne • Dr Esther HILBIG THIERY, membre CA CoPéGE/ Urgentiste CHU de Reims • Mme Nathalie LELOUX, trésorière adjointe CA CoPéGE/ SFC RPCA
RPL	<ul style="list-style-type: none"> • Dr Emmanuel EICHER, Pédiatre libéral Metz • Dr Alain MITON, membre CA CoPéGE/ GO CCP Bar-le-Duc • Mme Blandine POIREL, sage-femme coordinatrice CHR de Briey • Dr Mahmoud ROUABAH, membre CA CoPéGE/ Pédiatre CHR de Metz • Myriam SERVER-DUPONT, sage-femme coordinatrice CHR de Thionville
Invités (sans voix délibérative)	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Pascale BASSET, sage-femme coordinatrice RPL • Mme Béatrice CHRETIEN, coordinatrice RPCA • Docteur Dominique LAMBERT, médecin coordinateur RPCA • Mme Emilie ROSE, coordinatrice CoPéGE

Emilie ROSE, coordinatrice de la CoPéGE, rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Révision des statuts de l'association** : prolongation des mandats des instances de gouvernance (CA et Bureau) - de 2 ans à 3 ans
- **Prolongation exceptionnelle du mandat des instances en place**, jusqu'en décembre 2023

Le quorum étant atteint (présence des 3 réseaux membres), l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Rédaction : Emilie ROSE	 <p>PROCES VERBAL Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) 15 novembre 2022 <i>Président de séance : Professeur Nathalie BEDNAREK</i></p>	Page 2 / 3
Vérification : Benoit ESCANDE, Secrétaire de la CoPéGE		Date de validation : 03/01/2023

Délibérations

Après la présentation de l'organigramme de la CoPéGE et de la composition de ses instances dirigeantes, Emilie ROSE met à disposition de l'Assemblée les nouveaux statuts soumis à l'approbation des membres.

Elle expose ensuite les motifs du projet de modification des statuts, qui souhaite porter la durée des mandats de 2 à 3 ans, se conformant ainsi à la durée des mandats des 3 réseaux membres :

- La fin des mandats des instances actuelles de la CoPéGE serait portée en décembre 2023.
- Permettant aux instances du réseau périnatal Naitre en Alsace et du Réseau Périnatal Lorrain de se renouveler (respectivement en avril 2023 et septembre 2023) avant le renouvellement des instances CoPéGE
- Les présidents nouvellement élus en 2023 pourront ainsi se positionner pour la succession de la Présidence CoPéGE actuellement endossée par Nathalie Bednarek, Présidente du Réseau Périnatal de Champagne Ardenne

Un débat s'instaure :

- Il est remarqué que cette « synchronisation » ne serait que temporaire. Un décalage se reproduira après le prochain cycle de 3 ans
- Il est alors suggéré que les 4 associations puissent se régler sur la même temporalité
 - Cette option nécessiterait d'appeler chaque réseau membre à statuer.
 - En tout état de cause, cette période de 3 ans nous laisse déjà le temps d'appréhender les restructurations qui seront induites par la transformation des réseaux en un DSR (Dispositif Spécifique Régional). Les hypothèses de convergence régionale voire de fusion seront à l'étude de l'audit organisationnel programmé en décembre 2022.

La coordinatrice met successivement aux voix les résolutions à l'ordre du jour

Résolution n°1 / Révision des statuts de l'association

Les articles 9 et 10 des statuts (Conseil d'administration et Bureau) sont ainsi modifiés :

- article 9** « Le Conseil d'Administration est composé de dix-huit membres dont les Présidents des trois réseaux membres et quinze membres désignés pour trois ans »
- article 10** « Les membres du Bureau sont désignés pour trois ans. »

Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée

Rédaction : Emilie ROSE	 PROCES VERBAL Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) 15 novembre 2022 <i>Président de séance : Professeur Nathalie BEDNAREK</i>	Page 3 / 3
Vérification : Benoit ESCANDE, Secrétaire de la CoPéGE		Date de validation : 03/01/2023

Résolution n°2 Prolongation exceptionnelle du mandat des instances en place, jusqu'en décembre 2023

Par voie de conséquence, Emilie ROSE sollicite l'Assemblée pour prolonger d'une année supplémentaire le mandat des instances actuellement en place.

Cette prolongation d'un an prendra effet à compter de l'expiration de la durée de deux ans initialement prévue au moment de leur désignation (Nouvelle date d'expiration : décembre 2023).

Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.

Le présent procès-verbal sera communiqué à la préfecture de Meurthe et Moselle afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Présidente de la CoPéGE
Pr Nathalie BEDNAREK



Le secrétaire de la CoPéGE
Dr Benoit ESCANDE

